

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-209

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

OBJET :
**RENOVATION DE
LUMINAIRES
POUR L'ANNEE
2020 – DEMANDE
DE SUBVENTION
AUPRES DU
SYADEN**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOGATION CONSEIL
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

02 OCT. 2019

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUS Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,
Mme ESCAFRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absentes :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : M. BOUILLEUX Denis,

Dans le cadre de l'opération « Ville Durable », une convention d'éclairage public a été adoptée par délibération n°2014-24 en date du 29 Janvier 2014 en partenariat avec le SYADEN.

A cet effet, la commune de Castelnaudary souhaite poursuivre la rénovation et le remplacement de certains candélabres situés dans différents quartiers de la ville.

Le SYADEN propose des aides d'investissement pour l'éclairage public à hauteur d'un maximum de 40% du coût des travaux avec un plafond de 50 000€.

Une demande de subvention va être effectuée auprès du SYADEN pour continuer le quartier des Fontanilles et pour le chemin de la Cruzolle, soit un total de 59 points lumineux. Les rues concernées au quartier des Fontanilles sont : avenue Maréchal Latre de Tassigny, rue Jean Benoît, rue René Coty, Square de la Résistance, rue Jules Mouton, rue Claude Debussy, rue Alphonse Daudet ainsi que le square Ambroise Paré.

En effet, pour l'année 2020, ces 59 points lumineux vont être changés par des éclairages LEDS dans la poursuite des remplacements des années précédentes.

Le matériel étant remplacé en régie par le service Electricité de la Ville, seul le coût de la fourniture est pris en compte dans cette demande de subvention, soit un montant de 51 034,86 €HT.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses H.T. | | Recettes H.T. | |
|----------------------------|--------------------|---------------|----------------------------|
| Remplacement de luminaires | 51 034,86 € | Syaden Ville | 20 000,00 € 31 034,86 € |
| TOTAL | 51 034,86 € | TOTAL | 51 034,86 € |

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre la rénovation et le remplacement de l'éclairage public de la ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du SYADEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

| |
|---|
| Ampliation faite le : 01 OCT. 2019 |
| Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 30 SEP. 2019 |
| Par publication le : 02 OCT. 2019 |
| Par délégation, Le Directeur Général des Services |
|  |
| Hervé ANTOINE |

